Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260429-D2026042908-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 29 avril 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Sylvain JEHANNO
Absent(s) excusé(s) :	Sammy GAUTIER
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	16 avril 2026
Secrétaire de séance :	Karine RIVALLAIN

8- SCOLAIRE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET ALIMENTATION ÉCOLE LES LUCIOLES

La commune d'Inzinzac-Lochrist souhaite soutenir exceptionnellement un projet d'école autour de l'alimentation à l'école des Lucioles.

En effet l'école accueille un projet sur l'alimentation en lien avec l'association locale « Astuce et Fourchette ».

Le projet mené par l'association à l'école des Lucioles propose un parcours d'éducation à l'alimentation durable, articulant ateliers culinaires, découverte du monde agricole et sensibilisation aux enjeux de santé et d'environnement.

Déployé sur l'année scolaire, il vise à développer les connaissances et les pratiques des enfants autour du « bien manger », tout en impliquant les acteurs locaux et les familles.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260429-D2026042908-DE

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du PEDT, en favorisant la continuité éducative, la promotion de la santé et l'éducation au développement durable.

Pour soutenir cette initiative, la commune souhaite attribuer une subvention de :

- **500€** pour à l'amicale des parents d'élèves

Après consultation de la commission finance du 9 avril 2026,

Sur proposition du bureau municipal,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer cette subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Karine RIVALLAIN

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)